Hérouville-Saint-Clair, le 10/11/2025

RELEVE DE DECISIONS – COMITE DIRECTEUR – 05/11/2025

ORDRE DU JOUR

- ✓ Relevé décisions Bureau Directeur 22/10 (information)
- ✓ Rôles et attributions de l'AG, du CD et du BD : proposition de fonctionnement
- ✓ Point d'étape budgétaire saison en cours
 - Dont proposition de modification du règlement intérieur financier relatif aux mutations EDR
- ✓ Gestion RH :
 - Proposition de mise en place d'une application SIRH
- ✓ Mise en place d'une commission régionale pour la rédaction d'un règlement d'accueil des sélections régionales (composition)
- ✓ Commission rugby adapté, rôle et composition
- ✓ IREF :
 - Catalogue des formations 2025-2026 et perspectives
 - Collecte taxe d'apprentissage
- ✓ Informations et questions diverses

.....

ETAT DES PRESENCES & QUORUM

Sur site :

- Sandrine ROMAGNÉ
- Grégoric BOULY
- Didier GENESTE
- Céline DUMAY
- Delphine BUNEL
- Christophe LACHAUD
- Karl KHENTOUS
- Vincent ROUX
- Virginie DOURVILLE
- Sophie PIATON
- Christophe BONNEFON
- Thalie DUQUESNE (invitée)
- Lucas GAUDILLIERE (invité)

En visio conférence :

- Sandra MATHIEU
- Marc BERTRAND
- Bertrand LECUREUR
- Lionel BROCHARD
- Patrick CONCHE
- Stéphane LABAUME

- Didier LLUCH BOSCA
- Salvatore GANGEMI
- Amandine VAUPRÉ (invitée)
- Guillaume COMMÉAT (invité)
- Johann LOBREGAT (invité)

Art. 13 des statuts de la Ligue : « le Comité Directeur ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ».

- Nombre de membres : 24 membres élus + 5 membres de droits (présidents des comités).
- Quorum : 19 / 29
- **Le CODIR peut délibérer valablement**.

.....

Début de la réunion 19:00

DECISIONS *(Rapporteur : Lucas GAUDILLIERE)*

✓ Relevé décisions Bureau Directeur 22/10 (information)

Ce point a été abordé pour information. Le relevé de décisions a été transmis à l'ensemble des membres du CODIR en amont de la réunion.

✓ Rôles et attributions de l'AG, du CD et du BD : proposition de fonctionnement

Les statuts et le règlement intérieur de la Ligue confèrent des attributions propres à chaque organe statutaire. Toutefois, certaines notions nécessitent des clarifications pour une bonne application des textes, tout en permettant une réactivité propice à un fonctionnement à la fois démocratique et opérationnel.

Il est validé ce qui suit :

- Notion de « gestion courante » en matière d'emprunt :

	ASSEMBLEE GENERALE (AG)	**COMITE DIRECTEUR (CODIR)**	**BUREAU DIRECTEUR (BD)**
Emprunts excédant la gestion courante (statuts)	Seule compétente		
Emprunts liés à des difficultés de trésorerie rendant impossible le paiement des salaires (clarification du CODIR)			**Compétent pour les contracter et rendre compte au CODIR**

- Notion d' « importance » ne justifiant pas l'intervention du Comité directeur :

	AG	**CODIR**	**BD**
Questions dont l'importance ne justifie pas l'intervention du Comité directeur			Traite

(statuts)			
Clarifications en matière de gestion des ressources humaines			
Recrutements		**Décisionnaire**	
Vie des contrats (congés, primes, évaluations, recours à des systèmes d'information des RH, disciplinaire sans rupture de contrat)			**Décisionnaire + rend compte au CODIR**
Disciplinaire conduisant à une rupture de contrat (licenciement, rupture conventionnelle)		**Décisionnaire**	

- Notion d' « urgence » ne permettant pas d'attendre la prochaine réunion du Comité directeur :

Sur ce point, il est précisé que **la consultation numérique du CODIR doit être privilégiée avant toute application des directives issues du tableau suivant :**

	AG	**CODIR**	**BD**
Clarifications en matière de gestion budgétaire			
Engagement des dépenses prévues au budget			**Décisionnaire + rend compte au CODIR**
Engagement des dépenses supplémentaires pour la mise en œuvre des actions prévues pour la saison		**Décisionnaire pour toute situation autre que celle mentionnée dans les prérogatives du BD**	**Décisionnaire jusqu'à 200% du coût de l'action telle que budgétisée, dans la limite de 20k€ + rend compte au CODIR**
Engagement des dépenses pour la mise en œuvre d'actions non prévues pour la saison mais relevant de l'objet de la Ligue		**Décisionnaire pour toute situation autre que celle mentionnée dans les prérogatives du BD**	**Décisionnaire jusqu'à 20k€ + rend compte au CODIR**

✓ Point d'étape budgétaire saison en cours

Ce point a été abordé pour information.

Le directeur général nouvellement arrivé (au 1er septembre 2025) a présenté une cartographie du budget 2025-2026 ainsi que le fonctionnement qu'il entend adopter pour présenter des points d'étape financiers réguliers lors de chaque CODIR.

- Dont proposition de modification du règlement intérieur financier relatif aux mutations EDR

Les règlements fédéraux n'imputent aucun frais de mutation au niveau des EDR.
Le règlement financier de la Ligue impute des frais de 40€ pour ce public.

Le président du Rugby Club Pays de Falaise a souhaité que soit réinterrogé l'intérêt de cette mesure régionale.

Considérant que la Ligue est compétente pour décider de son propre règlement financier ;
que celui-ci a été validé par le CODIR en amont de la saison 2025-2026 ;
que celui-ci a été appliqué par l'ensemble des autres clubs concernés en ce début saison ;
que cette décision fait suite à un renouvellement régulier des règles adoptées depuis plusieurs années par les différentes équipes dirigeantes qui se sont succédées ;
le CODIR n'a pas souhaité modifier le règlement financier de la Ligue au cours de cette saison (1 votre pour, 1 abstention, 17 votes contre).
Il est toutefois convenu de réinterroger ce point de règlement en amont de la prochaine saison (2026-2027).

- ✓ Gestion RH : proposition de mise en place d'une application SIRH

Suite à la présentation de l'intérêt de recourir à un système d'information des ressources humaines, à la présentation de la solution e-Teamsport développée par la société *ABEELHA* et aux coûts inhérents à sa mise en place, **le CODIR a donné à l'unanimité son accord pour une mise en place à compter du 1er janvier 2026**.

- ✓ Mise en place d'une commission régionale pour la rédaction d'un règlement d'accueil des sélections régionales (composition)

Il est validé à l'unanimité la composition de cette commission éphémère dont la mission prendra fin au moment de l'adoption du règlement intérieur applicable aux sélections régionales produit par celle-ci :

- **Céline DUMAY**
- **William ORION**
- **Virginie DOURVILLE**
- **Thomas LUSTIERE**

- ✓ Commission rugby adapté, rôle et composition

Il est rappelé que la Ligue a embauché en CDD du 3 novembre 2025 au 30 juin 2026 Lola TREGRET dont certaines des missions concerneront le soutien au développement du rugby adapté.
Le Comité Directeur donne pouvoir au Bureau Directeur pour procéder à la désignation des autres membres qui composeront la Commission rugby adapté.

- ✓ IREF :
 - Catalogue des formations 2025-2026 et perspectives

Ce point a été abordé pour information.

 - Collecte taxe d'apprentissage

Ce point a été abordé pour information.

- ✓ Informations et questions diverses

Indemnités arbitrage et application : la Ligue a été sollicitée par le CA Aiglon Rugby dont l'un des entraîneurs a été amené à arbitrer un match dans les conditions édictées par la règle du jeu n°6 (https://www.ffr.fr/ffr/publications-officielles/regles-du-rugby). Le club souhaitait savoir si l'entraîneur pouvait

prétendre aux indemnités prévues en la matière pour les arbitres.
Avant de prendre leur décision, les membres du Comité Directeur ont notamment sollicité l'avis du Directeur de l'arbitrage (DAL).
L'entraîneur désigné par le sort dans cette situation n'ayant pas engagé de frais spécifique à la fonction occupée au cours du match, les membres du Comité Directeur ont décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

Le RC Hérouvillais a adressé le 18 octobre une dérogation afin de pouvoir aligner 20 joueurs sur la feuille de match lors des rencontres de Réserves Régionales 2.
Le Comité Directeur souhaite que l'ensemble des clubs concernés par ce championnat soient sondés afin de prendre une décision répondant à une demande généralisée, sans générer de rupture d'égalité entre les clubs.

Composition des commissions régionales (information relative à leurs compositions) :

- Commission de discipline :
 - Philippe DARMON (Président)
 - Bruno BLIN (vice-président)
 - Giovanni CAPUANO
 - Mikael MARZOUKI
 - Jean-François LABONNE
 - Bertrand VAN ROEY
 - Otari TORADZE
 - Ludovic ROMAGNÉ
 - Bruno ANTOINE
 - Patrick ADAM
- Commission d'appel :
 - Christophe BAUDIN (Président)
 - Évenelle LEPOITTEVIN-DUBOST (vice-présidente)
 - Gérard DEBROSSE
 - Julien LEROUX
 - Thomas SOULIER
- Commission des litiges :
 - Thierry LE STER (Président)
 - Philippe MOUREAU (vice-président)
 - Jacques DELMERE
 - Morgane COUPEAU
 - Stéphane MAXEL
 - Florian SÉNÉCAL

21:30 Fin de la réunion

.....

Sandrine ROMAGNÉ	**Grégoric BOULY**
Présidente	Secrétaire Général
	